27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Règlementation des indemnités des officiers de liaison de la Sûreté de l'Etat

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à réglementer les indemnités et interventions accordées aux membres du personnel de la Sûreté de l'Etat exerçant une mission de longue durée à l'étranger en tant qu'officier de liaison.

Jusqu'à présent, les indemnités et remboursements de frais des officiers de liaison de la Sûreté de l'Etat à l'étranger étaient réglés par l'arrêté ministériel du 16 novembre 2006 portant réglementation des indemnités de poste des agents du SPF Justice adjoint à un poste diplomatique ou exerçant une mission de longue durée à l'étranger. Or, la description des frais susceptibles d'être remboursés s'est souvent avérée insuffisamment claire et précise.

Afin de créer un cadre plus clair, il a été choisi d'élaborer un règlement spécifique pour les officiers de liaison à l'étranger de la Sûreté de l'Etat. Les dispositions de ce projet d'arrêté royal ne sont toutefois pas entièrement nouvelles et ont été largement reprises de la nouvelle réglementation du SPF Affaires étrangères relative aux indemnités et interventions pour les membres du personnel diplomatique et consulaire à l'étranger.

Cette mesure permet non seulement de résoudre le problème du remboursement des frais engagés, mais aussi, en reprenant presque intégralement la réglementation existante applicable aux fonctionnaires du SPF Affaires étrangères, d'éviter tout risque de créer des précédents et d'inégalité de traitement entre les fonctionnaires de différents services publics.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be